



Médecin inspecteur de santé publique : agir pour la santé de tous

Les médecins inspecteurs de santé publique (MISP) sont des acteurs essentiels de la politique de santé publique. La préservation et l'amélioration de l'état de santé des citoyens, la sécurité sanitaire, l'accès aux soins sont au cœur de leurs missions.

Cancer, SIDA, méningite, légionellose, ESB, environnement, hôpitaux, cliniques... leurs domaines d'intervention sont multiples. L'action des MISP est primordiale pour conduire une politique de santé au service de tous les citoyens.

→ En savoir plus sur le métier de MISP

[Consulter la fiche métier](#)

[Visualiser notre reportage "24 heures de la vie d'un MISP"](#)

Des modalités de recrutement simplifiées

Le concours externe est ouvert aux médecins spécialisés en santé publique et à ceux non spécialisés mais pouvant justifier d'une formation ou d'une expérience en santé publique ou en médecine. Le concours interne est ouvert aux médecins fonctionnaires ou contractuels justifiant au moins de trois années de services effectifs au 1er janvier 2017.

Depuis septembre 2016, les modalités de recrutement ont été simplifiées et la formation initiale statutaire revue.

- ≡ **les concours ont été simplifiés** par la suppression des épreuves écrites remplacées par une phase de présélection sur dossiers puis une phase d'admission comportant une épreuve d'entretien unique
- ≡ **Une formation initiale adaptée** : une fois affectés dans les services, les médecins recrutés suivent des formations adaptées à leur premier emploi. Ces formations sont modulées en fonction de leur niveau de qualification et expériences antérieures en santé publique

Informations pratiques

OUVERTURE INSCRIPTIONS : Mardi 4 avril 2017

CLÔTURE : Jeudi 4 mai 2017

Pour en savoir plus sur le métier et le recrutement, rendez-vous sur la page concours :

[Concours externe](#)

[Concours interne](#)

[→ Pour s'inscrire au concours externe ou interne :](#)

Pour tout renseignement concernant la carrière et la rémunération :

drh-concours@sg.social.gouv.fr